

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité régionale de Comté de D'Autray
DISTRICT DE JOLIETTE
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ÉLISABETH

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Élisabeth, tenue le lundi 11 février 2019, à 20h00, au lieu ordinaire des séances, au 2270, rue Principale, Sainte-Élisabeth.

Sont présents: Claude Houle, conseiller, Benoit Desrochers, conseiller, Johanne Pagé, conseillère, Christiane T. Ducharme, conseillère, Michel Henin, conseiller et Richard Lafleur, conseiller tous formants quorum sous la présidence de Louis Bérard, maire.

Est aussi présente : Nathalie Lefebvre, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire, Louis Bérard, constate le quorum à 20h00, souhaite la bienvenue à tous et, après un moment de silence, déclare la séance ouverte.

2019-02-25

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Richard Lafleur

D'approuver et d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et modifié par l'ajout d'affaires nouvelles et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2019
4. Trésorerie
 - 4.1 Adoption des comptes à payer
5. Période de questions
6. Engagements de crédits et décisions
 - 6.1 Engagement d'une directrice générale
 - 6.2 Modalités de l'Entente Canada-Québec relative au Fonds de la taxe sur l'essence pour l'horizon 2019-2023
 - 6.3 Résolution d'appui - Bénévoles du comité Bien-être
 - 6.4 Résolution d'appui – Bénévoles du CHSLD
 - 6.5 Journal l'Action – Distribution de porte à porte
 - 6.6 Centre d'action Bénévole d'Autray – Prêt de salle
 - 6.7 Gala de fin d'année école secondaire Pierre-de-Lestage
 - 6.8 Association forestière de Lanaudière
- Caserne
 - 6.9 Demande de paiement 004 – Bernard Malo inc.
- Voirie – Aqueduc – Égout
 - 6.10 Permis de voirie - MTQ
7. Règlements

Aucun dépôt de règlement

8. Informations diverses

8.1 Rapport de permis du mois de janvier 2019

8.2 Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) – Ristourne

8.3 Patrouille verte – MRC de D’Autray

8.4 Abonnement au Journal les Affaires

9. Rapports des membres du conseil

10. Affaires nouvelles

10.1 Résolution d’appui – Les Trésors d’Élisabeth

10.2 Café rencontre – Don pour ouverture du café

11. Période de questions

12. Correspondance

13. Levée de l’assemblée

Monsieur le maire demande le vote.

Adoptée à l’unanimité

2019-02-26

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2019

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris individuellement connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture publique du procès-verbal ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Christiane Ducharme

D’adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2019.

Monsieur le maire demande le vote.

Adoptée à l’unanimité

2019-02-27

4. TRÉSORERIE

4.1 Adoption des comptes à payer

Il est proposé par Christiane Ducharme

QUE la liste des déboursés, incluant les chèques numéros 6869 à 6899 et les prélèvements, au montant total de 348 149,79 \$ préparée par la directrice générale adjointe et couvrant la période du 15 janvier 2019 au 11 février 2019, soit adoptée.

Monsieur le maire demande le vote.

Adoptée à l’unanimité

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

6. ENGAGEMENTS DE CRÉDITS ET DÉCISIONS

2019-02-28 6.1 Engagement d'une directrice générale

CONSIDÉRANT les entrevues passées aux candidates retenues suite à l'offre d'emploi pour l'embauche d'un directeur général;

CONSIDÉRANT qu'une candidate a satisfait aux exigences du conseil municipal;

Il est proposé par Christiane Ducharme

QUE la municipalité de Sainte-Élisabeth embauche Madame Catherine Haulard à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière, à compter du 11 février 2019.

QU'un contrat de travail soit signé entre les parties, établissant le salaire et les conditions de travail établis entre les deux parties.

QUE le contrat de travail soit vérifié par l'avocat et que le conseil accepte les frais encourus.

Monsieur le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

2019-02-29 6.2 Modalités de l'Entente Canada-Québec relative au Fonds de la taxe sur l'essence pour l'horizon 2019-2023

Attendu que le gouvernement fédéral a révisé les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence et exclu certains projets municipaux tels que les hôtels de ville, les casernes de pompiers, les garages municipaux et les entrepôts;

Attendu que l'ensemble de ces travaux étaient admissibles dans la première entente qui s'est terminée le 31 décembre 2018;

Attendu que cette décision ne reconnaît pas la compétence des gouvernements de proximité que sont les municipalités québécoises à planifier et décider les travaux de construction et d'amélioration des équipements de leur communauté;

Attendu que les municipalités sont les gouvernements les mieux placés pour prioriser les travaux de leur communauté;

Attendu que plusieurs projets de municipalités québécoises sont remis en question en raison de la décision du gouvernement fédéral;

Attendu que plusieurs municipalités du Québec qui ne sont pas dotées d'infrastructures tel un réseau d'aqueduc et d'égout ne pourront utiliser leur enveloppe réservée parce que les projets qu'elles avaient planifiés ne sont plus acceptés;

Attendu qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de revenir sur sa décision et de réintroduire les bâtiments municipaux dans la liste des projets admissibles;

Attendu qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral d'ajouter des infrastructures importantes comme les ouvrages de rétention dans cette même liste;

Attendu qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de rendre admissibles les dépenses liées aux travaux « en régie », c'est-à-dire le coût des employés municipaux assignés à un projet;

Attendu que le gouvernement du Québec est intervenu à plusieurs reprises pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

Attendu que le président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), M. Jacques Demers, est intervenu auprès du gouvernement fédéral, notamment par une lettre le 22 janvier 2019;

Attendu que la FQM a demandé à ses membres d'intervenir auprès du ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-Philippe Champagne, et du député fédéral de notre circonscription pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

Il est proposé par Claude Houle

D'appuyer la Fédération québécoise des municipalités (FQM) dans sa démarche auprès du gouvernement fédéral pour lui demander de revoir sa position dans les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence afin d'inclure les bâtiments municipaux, les ouvrages de rétention et de rendre également admissibles le coût des employés municipaux assignés à un projet.

De transmettre copie de cette résolution au ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-Philippe Champagne, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec, Mme Andrée Laforest, au député ou à la députée fédéral(e) de notre circonscription et au président de la Fédération québécoise des municipalités, M. Jacques Demers.

De transmettre copie de cette résolution à la présidente de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et mairesse de Magog, Mme Vicky-May Hamm, pour appui.

Monsieur le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

2019-02-30

6.3 Résolution d'appui - Bénévoles du comité Bien-être

CONSIDÉRANT l'absence d'une charte, le comité de Bien-Être demande à la Municipalité de Sainte-Élisabeth la possibilité d'être parrainé pour l'obtention d'une aide financière provenant du programme soutien à l'action bénévole du gouvernement du Québec.

CONSIDÉRANT l'intérêt de la municipalité pour la continuité d'un tel comité qui aide les moins nantis de la paroisse ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Johanne Pagé

QUE la Municipalité de Sainte-Élisabeth accepte de parrainer le comité de Bien-Être pour l'obtention d'une aide financière auprès des instances gouvernementales pour l'année 2019.

Monsieur le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

2019-02-31 6.4 Résolution d'appui – Bénévoles du CHSLD

CONSIDÉRANT l'absence d'une charte, le comité des bénévoles du CHSLD Sainte-Élisabeth demande à la Municipalité la possibilité d'être parrainé pour l'obtention d'une aide financière provenant du programme soutien à l'action bénévole du gouvernement du Québec.

CONSIDÉRANT l'intérêt de la municipalité pour la continuité d'un tel comité qui contribue à la qualité de vie de nos aînés ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Johanne Pagé

QUE la Municipalité de Sainte-Élisabeth accepte de parrainer le comité des bénévoles du CHSLD pour l'obtention d'une aide financière auprès des instances gouvernementales pour l'année 2019.

Monsieur le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

2019-02-32 6.5 Journal l'Action – Distribution de porte à porte

CONSIDÉRANT que le Journal l'Action n'est plus distribué à chaque porte de la municipalité.

CONSIDÉRANT que le dépanneur ne veut plus en garder des copies et que le guichet automatique ferme en mars prochain.

CONSIDÉRANT que les heures d'ouverture du bureau municipal ne conviennent pas à tous les citoyens.

CONSIDÉRANT l'insatisfaction des citoyens.

Il est proposé par Christiane Ducharme

QU'une demande soit adressée au Journal l'Action afin de distribuer à nouveau le journal de porte à porte.

Monsieur le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

2019-02-33 6.6 Centre d'action Bénévole d'Autray – Prêt de salle

CONSIDÉRANT que le CABA organise à chaque année une soirée reconnaissance des bénévoles dans le cadre de la semaine de l'Action bénévole;

CONSIDÉRANT que plusieurs résidents de Sainte-Élisabeth bénéficient des services du CABA;

CONSIDÉRANT que, pour une cinquième année consécutive, le CABA demande à utiliser la grande salle du centre communautaire le vendredi 12 avril;

Il est proposé par Claude Houle

QUE la municipalité consent à offrir l'utilisation de la grande salle gratuitement au Centre d'action bénévole D'Autray pour la tenue de sa soirée reconnaissance.

Monsieur le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

2019-02-34 6.7 Gala de fin d'année école secondaire Pierre-de-Lestage

CONSIDÉRANT la demande de commandite de l'École secondaire Pierre-de-Lestage pour récompenser les élèves méritants lors du gala de fin d'année;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Michel Henin

De remettre un montant de cent vingt-cinq dollars (125\$) à titre de commandite à l'école Pierre-de-Lestage.

Monsieur le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

2019-02-35 6.8 Association forestière de Lanaudière

L'association offre de souscrire à sa campagne annuelle d'adhésion 2019-2020 au montant de 150\$ pour les municipalités.

CONSIDÉRANT QUE l'adhésion :

- permet de soutenir l'AFL dans sa mission;
- offre un appui à un organisme lanaudois qui joue un rôle primordial dans la sensibilisation et l'éducation de la population aux richesses et aux enjeux des forêts depuis plus de 15 ans;
- aide à soutenir les activités d'éducation et permet d'accroître le rayonnement des connaissances forestières et de la culture forestière dans Lanaudière

CONSIDÉRANT QUE chaque année la distribution de plants d'arbre lors de la journée de l'arbre est possible grâce à l'AFL.

Il est proposé par Benoit Desroches

QUE la municipalité accepte l'offre d'adhésion de l'AFL et défraie le coût de cent cinquante dollars (150\$) pour 2019-2020.

Monsieur le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

CASERNE

2019-02-36 6.9 Demande de paiement 004 – Bernard Malo inc.

CONSIDÉRANT la demande de paiement numéro 004 de Bernard Malo inc. au montant de cent cinquante et un mille huit cent cinquante-huit dollars et quatre-vingt-sept cents (151 858,87 \$), dans le cadre de la démolition et de la construction de la nouvelle caserne ;

CONSIDÉRANT l'avancement des travaux ainsi que le certificat de paiement émis par la firme d'architectes responsable du dossier ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Johanne Pagé

QUE le paiement de la demande 004, au montant de cent cinquante et un mille huit cent cinquante-huit dollars et quatre-vingt-sept cents (151 858,87 \$) est autorisée et que le paiement soit effectué.

Monsieur le maire demande le votre

Adoptée à l'unanimité

VOIRIE – AQUEDUC - ÉGOUT

2019-02-37

6.10 Permis de voirie - MTQ

Attendu que la municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports;

Attendu que la municipalité doit obtenir un permis de voirie du ministère des Transports pour intervenir sur les routes entretenues par le Ministère;

Attendu que la municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

Attendu que la municipalité s'engage à respecter les clauses des permis de voirie émis par le ministère des Transports;

Attendu que la municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original.

Il est proposé par Benoit Desrochers

QUE la municipalité demande au ministère des Transports de lui accorder les permis de voirie au cours de l'année 2019 et qu'elle autorise Yan Benoît à signer les permis de voirie pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10 000 \$; puisque la municipalité s'engage à respecter les clauses du permis de voirie.

De plus, la municipalité s'engage à demander, chaque fois qu'il le sera nécessaire, la permission requise.

Monsieur le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

7. Règlements

Aucun dépôt de règlement.

8. INFORMATIONS DIVERSES

8.1 Rapport de permis du mois de janvier 2019

Le rapport sommaire des permis du mois de janvier 2019 est remis aux membres du conseil.

8.2 Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) - Ristourne

La MMQ nous informe que le montant attribué à notre municipalité aux termes de l'année 2018 s'élève à 2789\$; ce montant nous sera versé prochainement par chèque.

8.3 Patrouille verte – MRC de D'Autray

Dépôt du rapport 2018 de la patrouille verte de la MRC de D'Autray.

8.4 Abonnement au Journal les Affaires

Le renouvellement de l'abonnement au Journal les Affaires a été fait au montant de 54,99\$ pour deux ans.

9. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

Les membres du conseil font rapport de leurs activités du mois.

10. AFFAIRES NOUVELLES

2019-02-38

10.1 Résolution d'appui – Les Trésors d'Élisabeth

CONSIDÉRANT l'absence d'une charte, le comité Les Trésors d'Élisabeth demande à la Municipalité de Sainte-Élisabeth la possibilité d'être parrainé pour l'obtention d'une aide financière provenant du programme soutien à l'action bénévole du gouvernement du Québec.

CONSIDÉRANT l'intérêt de la municipalité pour la continuité d'un tel comité qui aide les moins nantis de la paroisse ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Michel Henin

QUE la Municipalité de Sainte-Élisabeth accepte de parrainer Les Trésors d'Élisabeth pour l'obtention d'une aide financière auprès des instances gouvernementales pour l'année 2019.

Monsieur le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

2019-02-39

10.2 Café rencontre – Don pour ouverture du café

CONSIDÉRANT la volonté de citoyens qui se sont unis pour procéder à l'ouverture d'un café socioculturel qui sera un lieu de rencontre dans le but d'échanger, de se connaître et se divertir.

Il est proposé par Johanne Pagé

QU'un montant de cent dollars (100\$) soit versé pour aider au démarrage du café socioculturel.

Monsieur le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 20h58 et se termine à 21h16.

12. CORRESPONDANCE

26

La correspondance est sur la table pour consultation des membres du conseil.

2019-02-40

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Johanne Pagé

QUE la présente séance soit levée à 21h16.

Monsieur le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

Louis Bérard
Maire

Nathalie Lefebvre
Directrice générale adjointe

Je, Louis Bérard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Louis Bérard
Maire